

Le surclassement

Le surclassement permet à certains jeunes joueurs qui présentent des aptitudes physiques et physiologiques supérieures à leur âge d'évoluer dans une catégorie d'âge supérieur. Notre CLUB se doit d'avoir une politique de surclassement cohérente, claire et annoncée. La décision finale appartient exclusivement au DTC du CLUB. Surclasser un de nos joueurs dans une catégorie plus âgée est une décision importante qui doit être prise avec soin pour exclusivement apporter du bien-être et un bon développement à l'athlète. Les critères suivants ont été fixés par notre CLUB :

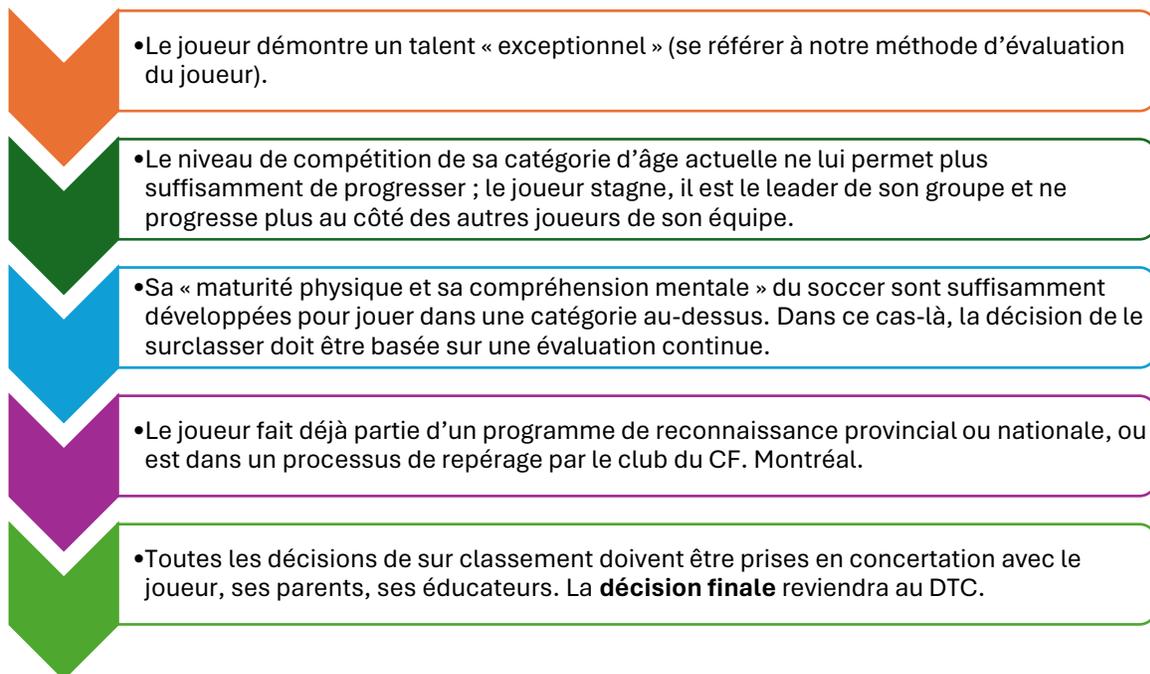


Figure 1

Concernant spécifiquement nos joueurs de moins de 12 ans (Timbits, microsoccer & « CDC ») aucun surclassement ne sera validé. Les raisons sont les suivantes :

- Pour continuer naturellement leur développement sportif ;
- Pour privilégier le plaisir de jouer et de s'amuser, l'aspect compétitif arrivera plus tard ;
- Pour garder le plus longtemps possible le plus grand nombre de joueurs dans le meilleur environnement possible, nous travaillons des « bassins » de joueurs.

Néanmoins toutes nos décisions doivent être prises avec « bon sens ». Il est toujours possible de s'adapter dans une de nos décisions en fonction des situations notamment familiales.

